



iiied

Dossier no. 150

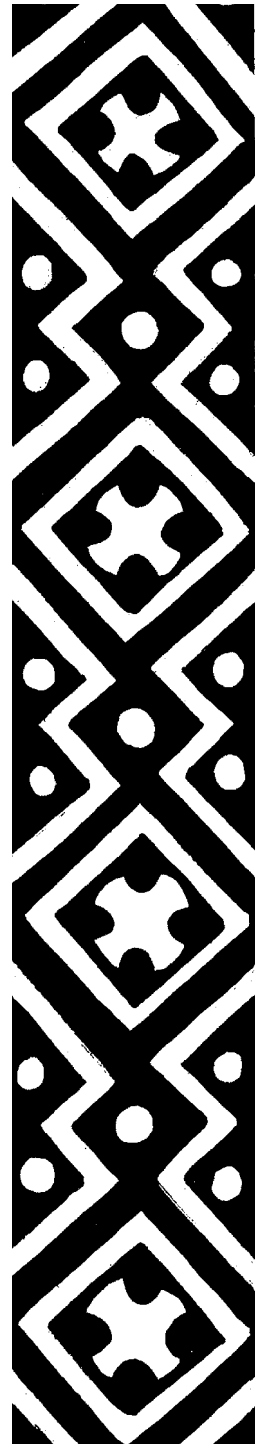
Décentralisation et pouvoir local au Niger

Abdoulaye Mohamadou

Juin 2009



réussir
la
décentralisation





Décentralisation et pouvoir local au Niger

Abdoulaye Mohamadou



L'IIED remercie l'Agence suédoise de développement international (Asdi) de son soutien à cette phase du programme Réussir la Décentralisation (RLD) et d'avoir co-financé cette publication.

L'IIED est également reconnaissant du soutien financier du Ministère danois des affaires étrangères et de l'Agence norvégienne de coopération pour le développement.

A propos de l'auteur

Abdoulaye Mohamadou est socio-anthropologue. Il enseigne à la Faculté d'Agronomie de l'Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger) et dirige le Laboratoire d'études et de recherches sur les dynamiques sociales et le développement local (LASDEL).

Le LASDEL est une unité de recherche indépendante, à vocation sous-régionale, qui mène des programmes de recherche empirique sur la gouvernance au quotidien, autrement dit la délivrance, la gestion des biens et services publics et collectifs en Afrique. Pour en savoir plus sur les travaux du LASDEL, rendez-vous sur le site www.lasdel.net

Impression : Russell Press, Nottingham, Royaume-Uni.

Imprimé sur papier recyclé Challenger Offset 90g, et Challenger Tint (Gold) 160g pour la couverture.

Table des matières

Liste des abréviations

1. Introduction	1
2. La construction d'une arène politique	3
2.1 La création de chefferies administratives	3
2.2 L'apparition d'une élite intellectuelle locale	6
3. La fondation des communes	7
3.1 Les enjeux dans le canton de Birnin Lallé à la veille de la décentralisation	7
3.2 Le découpage du canton de Birnin Lallé et de la zone pastorale	9
4. Conclusion	15
Bibliographie	17

Liste des abréviations

ACTN	Association des chefs traditionnels du Niger
CDS	Convention démocratique et sociale
CESOC	Conseil économique, social et culturel
HCCT	Haut conseil des collectivités territoriales
HCRAD	Haut commissariat à la réforme administrative et à la décentralisation
LASDEL	Laboratoire d'études et de recherches sur les dynamiques sociales et le développement local
MNSD	Mouvement national pour la société de développement
PROZOPAS	Projet de développement de la zone pastorale
RSD	Rassemblement des sociaux démocrates

1. Introduction

A l'instar de quelques pays voisins de l'Afrique de l'Ouest francophone, la décentralisation au Niger est déjà un projet relativement ancien qui remonte à la période coloniale. Repris sous la Première République, mis entre parenthèses sous le régime d'exception (pouvoir militaire qui a dirigé l'Etat de 1974 à 1989), réintroduit dans les années 1990, le projet de décentralisation a connu une mise en œuvre pour le moins laborieuse et chaotique (Hahonou, 2006).

L'instabilité politique, la faible capacité financière de l'Etat, les résurgences identitaires¹ et l'opposition de nombreux acteurs de la vie politique nationale expliquent dans une large mesure la lenteur du processus. Les élections locales du 24 juillet 2004 consacrent l'émergence de conseils municipaux comme nouveaux acteurs de la vie politique locale.

Ce dossier se propose d'analyser les dynamiques suscitées par le processus de décentralisation dans une arène politique locale, ici un canton, dans un département du centre sud du Niger. J'ai choisi de m'intéresser au rôle joué par deux types d'acteurs : les chefs dits traditionnels et les cadres ressortissants.² Ces deux catégories d'acteurs aux statuts très différents ont en commun un rôle important dans les arènes locales à partir des positions ou des liens dans l'Etat central. Le processus de décentralisation est apparu comme une source d'inquiétude pour les chefs et les cadres. Pour les premiers, c'est leur quasi contrôle sur les affaires locales qui est menacé avec l'émergence des élus locaux, pour les seconds, c'est leur légitimité au sein des partis politiques et de l'appareil d'Etat qui est en jeu.

Je vais essayer d'identifier les enjeux soulevés par la décentralisation dans le canton de Birnin Lallé et montrer comment les chefs et les cadres ressortissants ont réussi à contrôler le processus de décentralisation et continuer ainsi à jouer un rôle de premier plan dans la vie politique locale. Les partisans du processus de décentralisation y voyaient deux avantages au moins : une démocratisation de la vie publique locale avec l'émergence/la promotion de nouveaux acteurs et une meilleure qualité de l'offre de services publics avec, pour les populations, la possibilité d'un contrôle citoyen.

L'expérience des cinq communes de Birnin Lallé montre que même si les aristocraties locales ont réussi à contrôler le processus, il y a eu une redistribution du pouvoir en leur sein au profit des chefferies de rang inférieur (chefferies villageoises). Par ailleurs, parmi les élus locaux, il y a des cadres militants des partis politiques ou leaders associatifs porteurs de nouvelles logiques dans le domaine du développement. La décentralisation a permis aux conseils municipaux de supplanter les chefferies dans la planification et la mise en œuvre du développement local.

1. Les années 1990 ont été marquées par des velléités sécessionnistes de la part des Touaregs et des Toubous, et par des regroupements politiques sur des bases ethno-régionalistes.

2. Il s'agit de hauts cadres, d'enseignants, de douaniers, de militants associatifs, etc.



Les données qui ont servi à produire ce texte ont été collectées entre 2002 et 2007 dans le cadre du programme « Observatoire de la décentralisation » du LASDEL.³ Je suis chargé du suivi des cinq communes du canton de Birnin Lallé. Notre approche est historique et socio-anthropologique avec des enquêtes de type qualitatif. Le document comporte deux parties, la première est consacrée à l'histoire du pouvoir local dans le département de Dakoro dans lequel se trouve le canton de Birnin Lallé et la seconde traitera de la création des communes, en particulier celles du canton de Birnin Lallé.

3. Laboratoire d'études et de recherches sur les dynamiques sociales et le développement local. Dans le cadre du programme « Observatoire de la décentralisation », une vingtaine de communes font l'objet d'un suivi depuis la veille des élections.

2. La construction d'une arène politique

Les fondations d'un pouvoir local ont été mises en place à Dakoro depuis la période coloniale. Elles vont se renforcer progressivement avec l'Etat postcolonial. La configuration actuelle du pouvoir local montre comment les familles des chefs nommés par l'administration coloniale et celles des élèves des premières écoles coloniales continuent à jouer un rôle important dans la gestion des affaires politiques locales.

Encadré 1. Les niveaux de collectivités dans le cadre de la décentralisation au Niger

Au Niger, dans le cadre de la décentralisation, le pays a été découpé en trois niveaux de collectivités : la région, le département et la commune. La particularité du processus au Niger est que seul le niveau de la commune a été rendu opérationnel. Le département et la région ne sont pas encore fonctionnels comme collectivités. La construction des communes a été basée sur les cantons et certains groupements. Dans la plupart des cas, la commune équivaut au canton mais les grands cantons ont été divisés en plusieurs communes. Seuls les groupements ayant une assise foncière et/ou un poids démographique important ont été érigés en communes. Les chefs-lieux des cantons et des groupements sont devenus les chefs-lieux des communes.

2.1 La création de chefferies administratives

Le département actuel de Dakoro a été créé comme entité administrative et territoriale en 1947 par les colonisateurs français. Après la création de la subdivision de Dakoro comme on l'appelait à l'époque, l'administration coloniale s'est attelée à la mise en place d'une administration qui, pour l'essentiel, repose sur des auxiliaires indigènes (chefs, interprètes, goumiers,⁴ etc.).

Parmi ces personnels, les chefs de cantons jouaient un rôle de premier plan dans l'administration des populations. La nouvelle collectivité a été subdivisée en quatre cantons : le canton de Kornaka de loin le plus important, le canton de Birnin Lallé, le canton de Soly Tagriss et le canton de Bader Goula.⁵ Deux chefferies de tribus touaregs indépendantes ont également été administrativement reconnues en 1947 : la tribu des Kel Ferwan et la tribu des Kel Gress (Vilmin, 1947). Ces tribus n'étaient rattachées à aucun des cantons créés. Elles étaient administrées directement par l'administrateur colonial, le chef de la subdivision.

Un groupement peul a été administrativement reconnu en 1956 avec le titre de Serkin Rafi pour administrer les Peuls de la subdivision. Les Peuls étaient auparavant rattachés aux chefferies des cantons sédentaires. Ils étaient représentés par des chefs de tribus appelés localement « Ardos ».

Le premier chef de canton de Birnin Lallé nommé en 1947 par l'administration coloniale est un commerçant allochtone venu s'installer à Birnin Lallé où il s'est lié d'amitié avec les administrateurs coloniaux. Birnin Lallé était le seul gros village de la zone et un lieu

4. Les goumiers sont un corps de méharistes créé par l'administration coloniale dans les zones nomades aux fins de maintien de l'ordre et de collecte de l'impôt.

5. Les cantons et les groupements sont de petites chefferies créées par l'administration coloniale pour les besoins de contrôle des populations locales. Ils sont constitués respectivement de villages et de tribus.



d'escale pour les convois de l'administration. Il règnera jusqu'en 1972. Après sa mort, il sera remplacé sur décision de l'administration par un ancien gommier. Il a été choisi selon les membres de la famille de l'ancien chef à cause de ses relations avec le Préfet de la région sous les ordres duquel il a servi comme gommier.

Le nouveau chef appartient au groupe hausa appelé Gobirawa alors que l'ancien chef est du groupe hausa Aderawa. Après sa nomination, il quitte Birnin Lallé pour s'installer à Dakoro, chef-lieu de la collectivité. La famille de l'ancien chef déménage aussi à Dakoro où elle contrôle un quartier.

Le deuxième chef meurt en 1981 et sera remplacé par son fils Issoufou Maidabo, un garde républicain en service. La garde républicaine est le corps militaire qui a remplacé celui des méharistes coloniaux.

La chefferie de canton a donc une faible profondeur historique quand on la compare à d'autres chefferies. C'est aussi le cas des deux autres chefferies nomades peule Serkin Rafi et touarègue Kel Gress. Le premier chef de groupement peul a été intronisé en 1956. Il est mort en 1984 et son fils qui lui a succédé est encore sur le trône. Quant à l'actuel chef de groupement touareg Kel Gress, il a été intronisé en 1984. Son père était mort avant l'érection de la tribu en groupement en 1984. Avec l'arrivée de nouveaux groupes nomades touaregs et l'installation de villages sédentaires dans leur zone d'influence, les Kel Gress ont demandé à devenir chefferie de groupement (Mohamadou, 2003).

Les chefferies de Dakoro ont été créées sur l'initiative de l'administration coloniale. Elles sont de type administratif et n'ont donc pas de légitimité précoloniale (cf. Olivier de Sardan, 1998). En effet, la zone de Dakoro était une zone excentrée, à la périphérie des grands ensembles politiques précoloniaux. Le peuplement s'est mis en place au fur et à mesure de l'installation de l'administration coloniale (Oxby, 1996 ; Rey, 1989).

En mettant en place des chefferies, l'administration coloniale a jeté les bases de la construction de notabilités qui vont devenir l'élément prééminent des pouvoirs locaux.

Après les indépendances, le nouvel Etat indépendant du Niger va conserver la chefferie comme pilier du régime. Tous les régimes vont l'utiliser comme source de légitimité populaire. Sous le premier régime de Diori Hamani, les chefs étaient les principaux animateurs du Parti unique. Pour se faire élire dans les instances du Parti et dans l'administration, il fallait faire campagne auprès des chefs. Les militaires arrivés au pouvoir en 1974 ont mis en place un projet politique dénommé « Société de développement ». Il s'agissait de faire une ouverture vers d'autres catégories socioprofessionnelles civiles. La chefferie traditionnelle était l'une des branches maîtresses. Les autres branches étaient constituées du mouvement de la jeunesse ou « Samaria » en langue hausa, l'association des femmes du Niger, l'association islamique du Niger et le mouvement coopératif. Au niveau local, c'est la chefferie qui contrôlait la désignation des membres des organes dirigeants de ces structures.

Dans le cadre de la « Société de développement », plusieurs groupements ont été créés pour faire participer les populations nomades à l'œuvre de construction nationale selon le slogan officiel. C'est ainsi que la tribu Kel Gress a été érigée en groupement. Il s'agit pour ces derniers d'une reconnaissance politique qui leur permet de participer à la gestion des affaires politiques locales. Les chefferies de villages et de tribus participent peu aux prises de décision au niveau local. Pour le régime, c'est un moyen d'élargir sa base politique et clientéliste.

Pendant longtemps, en l'absence d'expérience municipale, les chefferies dites « traditionnelles » ont joué un rôle de premier plan dans la gestion des affaires politiques locales. Elles sont considérées comme le dernier maillon de l'administration, et les chefs sont du reste salariés du Ministère de l'Intérieur.

Les chefs sont notamment chargés du règlement des conflits, de la collecte des impôts, de la mobilisation des populations dans le cadre des actions de développement. Ils ont aussi la haute main sur le foncier qui constitue un enjeu majeur dans cette zone agropastorale de peuplement récent.

Ils se sont organisés en Association des chefs traditionnels du Niger (ACTN) inféodée au régime mais qui est aussi un puissant lobby qui défend les intérêts de ses membres. Le processus de décentralisation a été révélateur du poids de la chefferie traditionnelle dans la vie politique nigérienne.

Les chefs ont obtenu d'être membres de droit du Haut conseil des collectivités territoriales (HCCT) et du Conseil économique, social et culturel (CESOC), deux institutions de la République dont la création est liée à la décentralisation. Ils sont aussi membres avec voix consultative des conseils municipaux et ont conservé leur rôle de percepteurs de l'impôt de capitation.

Malgré leur caractère administratif, ces chefferies se sont parées des attributs des chefferies précoloniales. Elles ont constitué des cours aristocratiques avec des notables et des représentants dans les différents secteurs de leur espace de pouvoir.

Encadré 2. Responsabilités du HCCT et du CESOC

Le Haut conseil des collectivités territoriales (HCCT) a pour missions :

- d'étudier et de donner des avis sur les orientations et sur toutes les questions portant sur la politique de décentralisation ;
- de recevoir et d'apprécier le bilan annuel de l'application des règles de la décentralisation et l'évolution des régions, départements et communes et l'état de la coopération décentralisée ;
- de suivre et d'évaluer la conduite de la politique de décentralisation et de faire un rapport périodique à travers le comité interministériel de l'administration territoriale.

Le Conseil économique, social et culturel (CESOC) a pour missions :

- de conseiller les pouvoirs publics en matière économique, sociale et culturelle ;
- de favoriser la collaboration et le dialogue des représentants des différentes catégories socioprofessionnelles, facilitant ainsi le rapprochement entre leurs positions ;
- de permettre la participation des représentants de ces catégories socioprofessionnelles à la définition de la politique économique, sociale et culturelle du pays.



2.2 L'apparition d'une élite intellectuelle locale

Les premières écoles créées dans le département de Dakoro furent celles de Kornaka en 1955, de Dakoro en 1947 et de Mailafia en 1948. Cette dernière était destinée aux enfants des nomades.

L'école coloniale a été le premier vivier de diplômés et cadres. Les premiers élèves viennent des familles des chefs des cantons et dépendants mais aussi des familles des autres agents de l'administration. Contrairement à ce qui s'est passé dans d'autres régions, à Dakoro, les chefs ont accepté d'envoyer leurs enfants à l'école. Cette stratégie a été payante pour les familles princières puisque ce capital culturel va servir pour le contrôle du pouvoir local.

La première génération des élèves de Dakoro est très active en politique au plan national. Ainsi quatre anciens de l'Ecole de Mailafia sont devenus des chefs de partis politiques. Les présidents actuels du HCCT et du CESOC ont été formés dans cette école.

L'émergence des partis et des associations à la suite de la libéralisation des années 1990 (multipartisme, liberté d'association) a donné aux cadres l'opportunité de retrouver les routes du village (Jacob, 2006).

Ce sont les cadres ressortissants qui ont été à l'avant-garde de l'implantation des partis politiques dans leurs villages d'origine. Ce sont aussi des cadres ressortissants qui ont fondé et animent les associations de développement. Ils se sont massivement investis dans le découpage du département en communes et les élections municipales. A titre d'exemple, une bonne partie des animateurs du collectif des associations pastorales de Dakoro sont devenus des conseillers municipaux.

Depuis l'instauration du multipartisme au début des années 1990, la promotion des cadres est subordonnée à leur activisme politique et à leur poids électoral. Les pratiques politiques actuelles se basent en effet sur un partage des postes entre les partis politiques arrivés au pouvoir. Dans ces conditions, les cadres sont obligés d'aller sur le terrain pour chercher une légitimité politique locale. L'observation de l'arène de Dakoro montre que les cadres s'investissent à différents niveaux. Il y a les cadres icônes (l'élite intellectuelle), diplômés et membres des états majors des partis politiques basés à Niamey. Ce sont eux qui ont créé les sections locales des partis politiques et dans leur sillage il y a leurs familles et leur clientèle. Ils ont des cadres relais au niveau de la région, du département et des communes ; à ce dernier niveau, ce sont principalement les enseignants et les infirmiers qui jouent un rôle important. Les cadres relais font la liaison entre le niveau central et le niveau local.

La deuxième catégorie est constituée principalement de fonctionnaires des régies financières (le service des douanes notamment) et des projets. Leur surface financière leur permet de financer les partis politiques. Au cours des dernières élections locales, c'est un haut gradé des douanes qui a supervisé et financé la campagne du parti au pouvoir. Il a réussi par la suite à placer son épouse comme députée.

La troisième catégorie regroupe des cadres et diplômés aux profils divers basés à Niamey, Maradi ou Dakoro, militants politiques et surtout leaders associatifs. Ils font du courtage en développement tout en s'investissant dans la politique locale.

3. La fondation des communes

Après maintes hésitations, l'Etat du Niger a opté pour un découpage basé sur les cantons sédentaires et certains groupements nomades.

Le Haut commissariat à la réforme administrative et à la décentralisation (HCRAD), administration chargée par l'Etat de superviser le processus de décentralisation, a élaboré un certain nombre de critères techniques et administratifs devant servir au découpage des communes. Parmi ces critères, il y a le poids démographique, la position géographique pour favoriser les zones excentrées, les infrastructures disponibles pour les futurs chefs-lieux des communes, les distances à partir du chef-lieu (différentes pour les communes rurales et les communes urbaines). Les études menées par le LASDEL montrent que ces critères techniques n'ont été utilisés que là où ils peuvent être mobilisés dans le cadre de stratégies d'acteurs. Ce sont plus des logiques sociales et politiques qui ont présidé au découpage.

3.1 Les enjeux dans le canton de Birnin Lallé à la veille de la décentralisation

La perspective d'un découpage territorial du département en communes et le rattachement des populations à ces nouvelles collectivités a réveillé de vieilles rivalités et suscité de nouvelles dynamiques sociales dans le canton de Birnin Lallé.

Le canton est issu du découpage de 1947 avec au sud une zone sédentaire habitée principalement par les Hausa correspondant au canton sédentaire et au nord une zone pastorale correspondant à l'aire occupée par les Touaregs et les Peuls. Cette zone pastorale a été grignotée par l'agriculture et de nombreux villages rattachés à la chefferie de canton s'y sont installés. Pour cette raison, le chef de canton considère qu'il y a un droit de regard, et ce d'autant plus que les éleveurs sont considérés comme sans territoire.

Il y avait donc une compétition entre le chef de canton et le chef de groupement touareg Kel Gress sur le statut de la zone pastorale. Le chef de groupement ne considère pas que le groupement est situé sur le territoire du canton de Birnin Lallé. Il est selon lui dans la zone « restante »⁶ telle que définie par le découpage de 1947. Il défend la spécificité pastorale de son fief, dans la vallée de la Tarka.

La chefferie peule Serkin Rafi a son siège dans un village sédentaire à la lisière de la Tarka. Le village est rattaché au canton de Birnin Lallé mais les Peuls revendiquent une légitimité historique sur l'occupation de l'espace. Tout comme le groupement touareg, l'enjeu

6. A la création des cantons en 1947, l'administration coloniale a découpé la subdivision de Dakoro en deux zones : la zone des cantons au sud et la zone des nomades appelée « zone restante » au nord. La vallée de la Tarka constitue la frontière naturelle entre ces deux zones. Mais ces deux zones ont un statut différent : aux cantons, il est reconnu des territoires, ce qui n'est pas le cas des nomades qui ont juste un droit d'usage.



principal pour le groupement peul est le contrôle de l'accès au foncier et aux ressources naturelles. Le contrôle d'une commune rurale, au-delà de l'enjeu politique, est perçu surtout comme un moyen d'obtenir un droit de gestion sur les ressources pastorales.

Il y a donc trois chefferies qui se disputent le territoire à découper comprenant l'espace du canton et la zone pastorale. Il y a aussi des chefferies villageoises semi-autonomes vis-à-vis du canton. De nombreux chefs de villages ont migré dans le canton avec leurs populations. Ils n'ont pas été nommés par le chef de canton.

A ces rivalités sur l'espace s'ajoutent des rivalités sur les populations. Le caractère récent et simultané de l'occupation de l'espace par des groupes venus d'horizons divers s'est accompagné d'une instabilité dans les rattachements aux chefferies. De nombreux villages sédentaires se sont rattachés aux chefferies nomades pour accéder à la terre. Quand la chefferie de tribu des Kel Gress voulait accéder au rang de chefferie de groupement, elle a facilité l'installation d'agriculteurs avec lesquels elle a grossi le nombre de ses administrés. Dans le souci d'associer les nomades à la gestion du politique, il arrive que des tribus avec un poids démographique et politique important soient érigées par l'Etat en groupements. De la même manière, certaines tribus nomades sont rattachées à des cantons sédentaires pour continuer à exploiter des pâturages et des points d'eau.

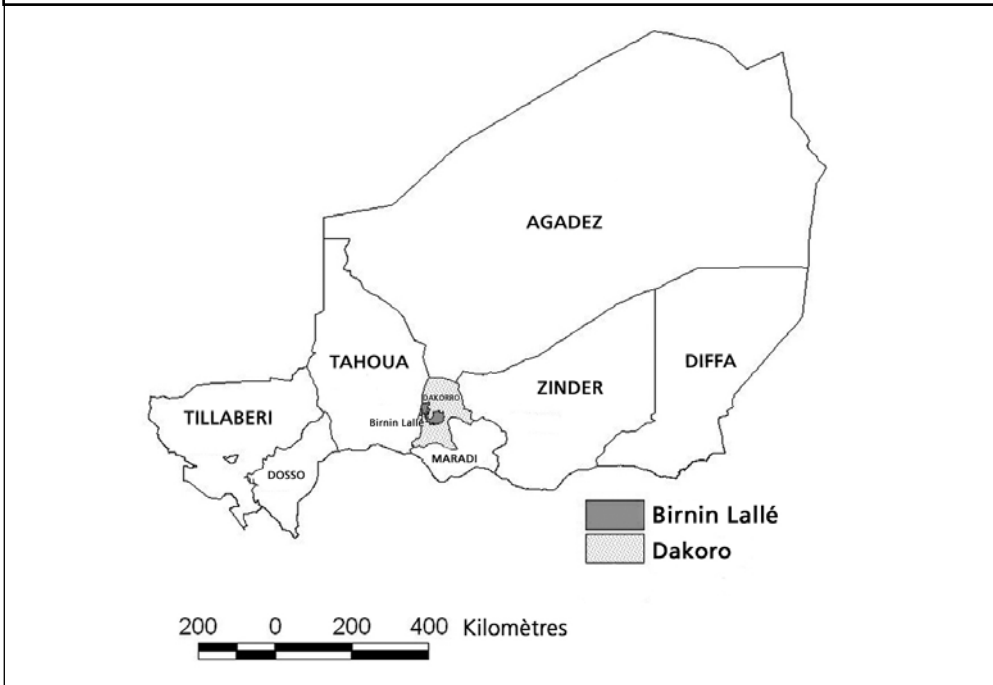
Outre les conflits sur l'espace entre les trois chefferies, on retrouve aussi des rivalités au sein des groupes sociolinguistiques. Le canton compte trois grands groupes : les Hausa dont des Gobirawa et des Aderawa ; les Peuls dont des « Farfaru » ou Peuls blancs et des Wodaabé ; les Touaregs avec des statuts sociaux divers et des activités économiques différentes.

Le principe de la communalisation des cantons et de certains groupements a laissé la porte ouverte à toutes les interprétations, aux négociations et compromis. Pour les chefs des cantons et groupements, le découpage est leur affaire puisque les territoires et les populations sont sous leur responsabilité. Il y a derrière cette perception, la volonté des chefs de mettre sous tutelle cantonale les futures communes rurales. La loi leur a du reste ouvert le chemin puisqu'ils sont membres de droit avec voix consultative de tous les conseils municipaux des communes créées sur leurs entités territoriales ou administratives. Les chefs-lieux des cantons et de groupement doivent naturellement devenir des chefs-lieux des communes. Dans l'ensemble du département de Dakoro, tous les sièges de chefferies de rang cantonal sont devenus chefs-lieux de communes à l'exception du canton de Soli Tagriss où un puissant leader politique national a transféré le chef-lieu de la commune dans son village.

Les critères technico-administratifs⁷ du HCRAD apparaissent comme des possibilités de légitimation parmi plusieurs autres mobilisées localement : légitimités historiques, capital social, légitimité politique, etc.

7. Parmi lesquels les infrastructures, une position excentrée, les distances entre chefs-lieux, l'accord des communautés, etc.

Localisation du canton de Birnin Lallé dans le département de Dakoro



3.2 Le découpage du canton de Birnin Lallé et de la zone pastorale

Le canton de Birnin Lallé compte quatre grands secteurs avec comme centre la ville de Dakoro : un secteur ouest autour du village de Korahane, un secteur nord avec comme village principal Intuila, un secteur nord-est autour du marché de Sakkabal, un secteur sud-est avec Birnin Lallé comme centre politique. Les secteurs sont organisés autour de villages centres abritant soit une importante chefferie villageoise, soit un marché hebdomadaire, soit des infrastructures scolaires ou sanitaires.

La première proposition du chef de canton était de 12 communes. Tous les gros villages du canton ont demandé à être érigés en communes. C'est cette proposition qui a été transmise au HCRAD qui n'a retenu que trois communes avant que l'Assemblée Nationale n'en rajoute une quatrième. Voyons le cas des communes retenues et quelles sont les logiques qui ont prévalu.

La commune rurale de Birnin Lallé : le poids du symbole

Sa création a été surtout dictée par des considérations historiques et politiques car elle ne satisfait à aucun des critères officiels. Elle a pour elle la légitimité historique en tant qu'ancienne cité historique du Gobir. Pour le chef de canton, il fallait la créer pour la charge symbolique. Mais, de son passé glorieux, il ne reste plus que les vestiges, au point où le village ne compte comme infrastructures qu'une école. Le marché ne s'anime plus ; le chef de canton a installé son palais à Dakoro depuis 1972, ville qui n'est distante que d'une dizaine de kilomètres et abrite le chef-lieu de la commune urbaine.

D'autres gros villages de la commune ont contesté le choix de Birnin Lallé comme chef-lieu de la commune rurale à cause de sa position géographique et de son faible équipement. Les ressortissants d'Intuila ont vivement protesté parce que leur secteur satisfaisait aux critères officiels. Finalement, leur secteur a été éclaté entre la commune rurale de Birnin Lallé qui voulait l'englober et la commune urbaine de Dakoro dont le siège est plus proche et qui a la préférence des communautés. Cinq villages sont actuellement en litige entre les deux communes, mais tout porte à croire qu'ils seront intégrés dans la commune urbaine de Dakoro. L'absorption par cette dernière commune du marché de Intuila et par la commune de Roumbou 1 de celui de Sakkabal a privé la commune de Birnin Lallé de gisements fiscaux.

La commune de Birnin Lallé apparaît comme la commune du fief premier du canton sur lequel la chefferie exerce un contrôle en raison de la proximité sociale de ses habitants.

La commune rurale de Korahane : un espace très disputé

Le village de Korahane est situé à 23 km à l'ouest de Dakoro en bordure de la Tarka sur la route latéritique Dakoro-Keita. Il a été fondé par un chasseur hausa du nom de Nahantchi. Avant la création du village, des nomades peuls wodaabé et touaregs nomadisaient dans la région. Le fonçage du premier puits a été l'œuvre de Peuls wodaabé, ce qui constitue une forme de marquage de l'espace chez les nomades.

Quatre chefferies sont installées dans le village :

- la chefferie du village de Korahane 1, qui regroupe les descendants du fondateur du village ;
- la chefferie du village de Korahane II, dont le chef Chipkao est arrivé avec sa population de Sourakane, un village situé à 4 km plus à l'ouest, suite à une dispute avec des Peuls. Bien que d'un groupe social casté, sa forte personnalité lui a permis de supplanter le premier chef ;
- la chefferie du groupement peul Serkin Rafi qui s'est installé aux abords du village ;
- la chefferie du village peul, *ardo* Dodo, nommé par le Serkin Rafi, dont les administrés viennent d'un fractionnement des populations des deux premiers villages. C'est un épisode dans la rivalité entre les chefferies sédentaires et la chefferie nomade.

Le choix du village de Korahane comme chef-lieu de la commune n'a pas posé de problèmes, puisqu'il a une bonne position géographique et dispose d'infrastructures : un marché, un forage même s'il est en panne, une petite mini-adduction, un puits cimenté, une école, un centre intégré de santé, une grande mosquée, etc. A cela, il faut ajouter qu'il abrite le siège du groupement peul dont les ressortissants sont puissants au niveau national. La particularité de ce village, c'est que la plupart de ses infrastructures ont été financées totalement ou en partie par des ressortissants, tous du groupement peul.

Cheiffou Amadou, ancien premier ministre, jeune frère du chef de groupement, a financé ou facilité la réalisation de la mini-adduction d'eau et du centre de santé intégré. En outre, il possède là une grande résidence qui pourrait selon ses proches abriter les services municipaux. Un officier supérieur, neveu du chef de groupement, a fait forer le puits cimenté et a financé la construction de la mosquée. Ces réalisations sont diversement appréciées : pour les ressortissants du groupement, c'est une contribution

au développement du village et de ses environs ; pour les Hausa, c'est une volonté de faire main basse sur le village. L'enjeu autour de cette commune est à la fois politique et économique : au plan politique, le contrôle de la future commune se joue entre chefferies villageoises sous les auspices de celle du canton et la chefferie du groupement peul. Cette lutte pour le leadership n'est pas récente et les rapports sont très conflictuels entre les deux communautés, comme nous avons pu le constater au cours de notre enquête. Chaque groupe défend l'antériorité de son installation par rapport à l'autre.

Au plan économique, c'est le contrôle de la vallée Tarka qui est l'enjeu principal. Cette vallée est la dernière réserve de terres et de pâturage dans la zone. La rivalité politique se double donc d'une compétition entre l'agriculture et l'élevage. La question semble être : quel mode d'exploitation demain pour la Tarka ? Pour les éleveurs, il ne fait aucun doute que si la majorité municipale est détenue par les agriculteurs, la Tarka sera défrichée et l'activité d'élevage aura du mal à se maintenir. Pour les agriculteurs, le groupement veut faire de Korahane son lieu d'ancrage et une réserve fourragère.

La compétition entre les deux communautés a été transposée au niveau des partis politiques. Le frère du chef du groupement qui fut fonctionnaire international et premier ministre de la transition civile de 1991-1993 est actuellement président d'un parti politique, le Rassemblement des sociaux démocrates (RSD-Gaskiya) qui est né d'une scission de la Convention démocratique et sociale (CDS-RAHMA). Il est président du CESOC, une institution de la république qui conseille le gouvernement. Korahane est un fief du parti. Il recrute principalement dans la communauté peule alors que les Hausa Gobirawa, l'autre groupe du village, votent massivement pour le Mouvement national pour la société de développement (MNSD-Nassara). Aux élections locales du 24 juillet 2004, les deux partis ont obtenu chacun cinq conseillers (soit 10) sur les 11 postes en jeu.

La rivalité autour des ressources naturelles se double donc d'un duel politique animé par les ressortissants. Le MNSD est porté localement par un technicien en télécommunication, petit-fils du premier chef de village qui a du reste été élu maire de la commune.

La commune rurale de Roubou 1 : la revanche des Touaregs Ibroubak

La commune rurale de Roubou 1 faisait partie des 12 premières communes proposées au titre du canton mais elle ne figurait pas sur la liste des communes transmises à l'Assemblée Nationale.

Ce secteur du canton situé en zone agropastorale autour du grand marché de Sakkabal est occupé par des Touaregs Ibroubak agropasteurs et des agriculteurs hausa. Les deux communautés sont administrées par le chef de canton de Birnin Lallé. Ici les Touaregs se sont sédentarisés très tôt et détiennent des droits fonciers sur les terres au même titre que les agriculteurs hausa.

Lorsque les ressortissants touaregs de l'aristocratie villageoise ont appris que leur secteur n'avait pas été retenu comme commune, ils ont adressé une lettre de protestation au HCRAD. Ils accusent indirectement le chef de canton d'avoir enlevé le nom de leur secteur dans les propositions. Pour eux, c'est une manière d'affaiblir la chefferie villageoise.





© A. Mohamadou, 2007

Le maire de Roumbou 1 devant son bureau

Un ressortissant de la chefferie villageoise de Roumbou, cadre des banques, qui était à l'époque député, a négocié pour ajouter la commune de Roumbou avant l'adoption de la loi déterminant le nombre et les noms des chefs-lieux des communes. De nombreuses communes ont été créées sur l'initiative des membres du gouvernement et des députés. Le nombre proposé par le HCRAD a été pratiquement multiplié par deux.

Le gros village de Sakkabal avec son marché n'a pas été choisi comme chef-lieu de la commune. Le député a préféré donner le nom du village de sa famille à la commune. Il est distant de quelques mètres de Sakkabal.

La création de la commune de Roumbou 1 est considérée par ses ressortissants comme une reconnaissance politique des Touaregs Ibroubak. Ces derniers estiment avoir été spoliés par l'administration coloniale de leur pouvoir politique au profit des autres groupes Touaregs et Hausa du département. Au-delà de la légitimité historique retrouvée, les Touaregs Ibroubak de Roumbou ont mis fin à leur façon à la rivalité entre le chef de canton de Birnin Lallé et le chef de groupement Kel Gress d'Azagor. Ces deux notabilités convoitaient les villages de ce secteur et surtout le marché de Sakkabal. La création de la commune de Roumbou montre aussi le rôle des ressortissants dans les liens entre le national et le local.

La commune urbaine de Dakoro

Le chef-lieu de l'arrondissement de Dakoro (devenu département en 2004) a été érigé en commune urbaine par la loi n° 096/98 mais il n'y a jamais eu d'élection pour le conseil municipal. Il a fallu attendre 2004 pour que la commune urbaine soit dotée d'un territoire et d'un conseil municipal élu. Bien que située sur son territoire et abritant son siège, la chefferie cantonale a une faible emprise sur la ville de Dakoro. Son statut de centre administratif abritant le pouvoir d'Etat, le cosmopolitisme de son peuplement et la présence de l'élite économique et intellectuelle du département aux origines diverses en font un espace presque autonome.

La ville est constituée de plusieurs quartiers-villages regroupant tous les groupes sociaux du département. Les Hausa Gobirawa, les Hausa Aderawa, les Touaregs Kel Gress, les Touaregs Roumboukawa, les Peuls, etc. Une partie des chefs de quartiers ne dépend pas du chef du canton. Mais ce dernier a tenté de circonscrire la zone rurale de la commune urbaine. Il s'est heurté à l'opposition des communautés de la zone périurbaine qui ont préféré se rattacher à la commune urbaine plus proche et qui offre plus de services.

La fondation des communes du canton s'est faite selon des critères différents. Le chef de canton a réussi à faire du siège historique de la chefferie un chef-lieu de commune contre les critères officiels. Sa tentative de créer une grande commune rurale regroupant deux autres secteurs (Intuila et Sakkabal) qui allaient assurer la viabilité économique de la commune a échoué. Il pourrait ainsi perdre le contrôle politique sur une partie de la population du canton. La création de la commune de Roumbou ressuscite un lignage aristocratique touareg longtemps mis aux marges de la politique locale. Quant à la commune de Korahane, son émergence pourrait renforcer la chefferie du groupement peul.

La commune du groupement Kel Gress d'Azagor

Le village d'Azagor est situé à une vingtaine de kilomètres au nord de Dakoro. C'est le chef-lieu du groupement Kel Gress. Le village dispose d'infrastructures dont la réalisation a été financée par le Projet de développement de la zone pastorale (PROZOPAS) initié dans le cadre des accords de paix de 1995 entre l'Etat du Niger et la rébellion touareg. Il s'agit d'une école et de sa cantine, d'une case de santé, d'une banque céréalière et d'un parc de vaccination. Il existe deux puits cimentés, l'un construit par l'Etat et l'autre par le projet « Hydraulique villageoise ».

Le choix du chef-lieu du groupement comme chef-lieu de la commune n'a pas posé problème. Le village est le seul à répondre aux critères officiels sans compter le leadership du chef de groupement.

Mais le chef de groupement n'a pas réussi son projet de fédérer les Touaregs de la Tarka de Dakoro dans une seule commune. Une partie des tribus et Zongo du groupement a choisi de se rattacher à la commune urbaine de Dakoro. La création de la commune de Roumbou dont le chef-lieu est à 13 km d'Azagor a été mal ressentie. Elle prive Azagor de plusieurs villages qui étaient prêts à se rattacher et du marché de Sakkabal.





© A. Mohamadou, 2007

Le maire d'Azagor (à droite) avec quelques conseillers et notables lors d'un entretien avec une équipe de chercheurs

Des vieilles mésententes entre les deux groupes touaregs autour de l'implantation des infrastructures socioéconomiques seraient à l'origine de l'échec du projet de création d'une commune unique.

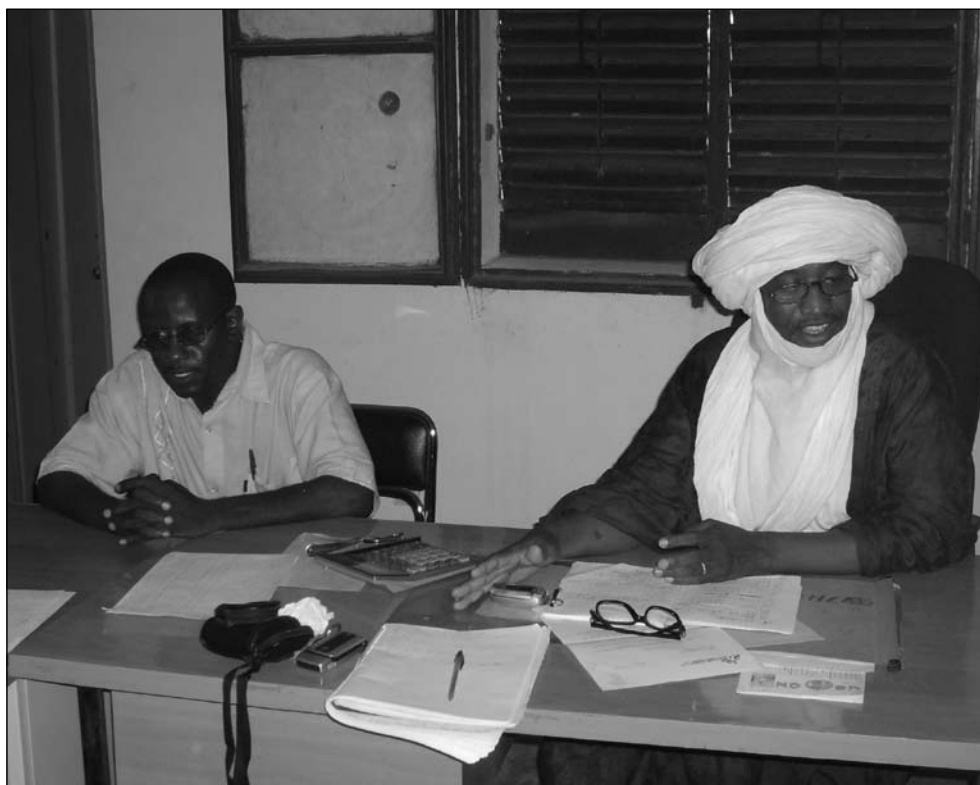
Mais au sein même du groupe touareg Kel Gress, des divergences sont apparues entre le chef de groupement et un autre leader. Ressortissant d'une chefferie de tribu, agent d'élevage à la retraite, ancien député, il a préféré rattacher ses militants à la commune urbaine de Dakoro. Il s'allie ainsi avec les anciens dépendants qui pour la plupart vivent dans la ville de Dakoro et sa périphérie.

4. Conclusion

Les élections locales de juillet 2004 ont confirmé la mainmise des chefferies sur les communes puisque dans les cinq communes, ce sont des cadres issus des chefferies villageoises qui ont été élus maires.

Dans la commune rurale de Birnin Lallé, le maire élu est un ancien fonctionnaire, notable dans la cour du chef. A Azagor, le maire est un ex-élève, fils d'un chef de tribu. A Roubou, le maire et son adjoint sont des ex-élèves issus de l'aristocratie villageoise locale. Il est intéressant de noter ici qu'ils militent dans deux partis différents mais aux élections, les intérêts de la famille ont pris le dessus. Dans la commune de Korahane, c'est un petit-fils du premier chef de village qui a été élu. Dans la commune de Dakoro, le maire et son adjoint sont des cadres, fils de chefs de villages.

La composition des exécutifs municipaux montre que la décentralisation n'a pas modifié la configuration politique locale, ce sont les mêmes acteurs qui continuent à contrôler le pouvoir. Cependant les chefferies villageoises ont tiré leur épingle du jeu face aux chefferies de rang cantonal. On observe aussi que si sur le découpage, les chefs et



© A. Mohamadou, 2007

Le vice-maire de Dakoro (à droite) et le secrétaire général de la commune

cadres politiques ont fait front commun pour défendre leur groupe sociolinguistique, par contre au niveau des rattachements et des élections, il y a eu des divergences.

Il est peut-être trop tôt pour tirer des conclusions définitives sur la démocratisation de la vie publique locale. On observe déjà que les maires, pour la plupart issus de chefferies villageoises, se démarquent des chefs des cantons et des groupements pour se constituer leur propre clientèle politique. De nombreux groupes (femmes, paysans, éleveurs, jeunes) affirment avoir été « surpris » par les dernières élections. Il y a des fortes chances que les élections de 2009 soient plus disputées. Les partis politiques ont un rôle à jouer dans l'ouverture des listes électorales à des acteurs « populaires ».

Avec la décentralisation, la planification du développement local s'est nettement améliorée (élaboration de plans communaux de développement). Des services de proximité très appréciés par les populations sont offerts (état civil, prévention des conflits agriculteurs/éleveurs, vaccination du bétail). Des investissements ont été réalisés dans le domaine des infrastructures économiques (aménagement des marchés, des gares, des aires d'abattages). Le contrôle citoyen s'opère à deux niveaux : la rumeur et des institutions de suivi mises en place par certains projets de développement.

Bibliographie

- Hahonou, E.K. 2006. En attendant la décentralisation au Niger... Dynamiques locales, clientélisme et culture politique. Thèse de doctorat, EHESS. Marseille.
- Jacob, J.P. 2006. « Retrouver la route du village » : analyse des élections municipales dans trois communes des Balé (Centre-Ouest burkinabé). Communication au colloque international « Les pouvoirs locaux en Afrique ». LASDEL, Niamey.
- Mohamadou, A. 2003. Les pouvoirs locaux à Birnin Lallé. Etudes et travaux du LASDEL, n°16. Niamey.
- Olivier de Sardan, J.-P. 1998. Chefs et projets au village. Le bulletin de l'APAD, n°15, 65-89.
- Oxby, C. 1996. Les allégeances d'une tribu touarègue entre deux confédérations (Kel Ferwan, Dakoro, Niger), In : Cahiers de l'IREMAM, n°7-8. Touaregs et autres Sahariens entre plusieurs mondes. Définitions et redéfinitions de soi et d'autres.
- Rey, M.C. 1989. Limite nord des cultures pluviales : occupation et dégradation d'un environnement sahélien marginal (Dakoro, Niger). Mémoire, Université de Lausanne, Institut de géographie.
- Vilmin, M. 1947. Journal de bord. Archives de la Préfecture de Dakoro.



Dossiers des Zones Arides

Les *Dossiers des Zones Arides* sont publiés en français et en anglais. Pour davantage d'informations, contactez : Dossiers des zones arides, IIED, 3 Endsleigh Street, London WC1H 0DD, Royaume-Uni.
Email : drylands@iied.org
Tél : +44 (0)20 7388 2117.
Fax : +44 (0)20 7388 2826.
Vous pouvez également télécharger ces publications sur notre site Web à www.iied.org/pubs/search.php?s=DIP

Autres publications de l'IIED

Pour obtenir d'anciens numéros des *Dossiers* ou des informations sur les autres publications de l'IIED, veuillez contacter : Earthprint Limited, Orders Department, PO Box 119, Stevenage, Hertfordshire SG1 4TP, Royaume-Uni.
Fax : +44 (0)1438 748844.
Email : iied@earthprint.com

Une base de données des publications de l'IIED, munie d'un moteur de recherche, est disponible à : www.iied.org/pubs

Liste des Dossiers parus

- 151 Décentralisation et limites foncières au Mali. Le cas du cercle de Kita
Eric Idelman – 2009
- 150 Décentralisation et pouvoir local au Niger
Abdoulaye Mohamadou – 2009
- 149 Foncier et décentralisation. L'expérience du Sénégal
Jacques Faye – 2008
- 148 Droits pastoraux, modes de vie et adaptation au changement climatique.
Michele Nori, Michael Taylor et Alessandra Sensi – 2008
- 147 L'information foncière, bien commun et ressource stratégique. Le cas du Bénin
Pierre-Yves Le Meur – 2008
- 146 Gestion communautaire de la faune sauvage en Tanzanie
Fred Nelson – 2007
- 145 Les arbres sont notre épine dorsale – Intégration de l'environnement et du développement local dans le Tigray en Ethiopie
Yohannes GebreMichael et Ann Waters-Bayer – 2007
- 144 Les paysans maliens exclus de la propriété foncière? Les avatars de l'appropriation par le titre foncier
Moussa Djiré – 2007
- 143 Femmes sans terre, femmes sans repères ? Genre, foncier et décentralisation au Niger
Marthe Diarra et Marie Monimart – 2006
- 142 Le pastoralisme, richesse cachée des zones arides ? Développement d'un cadre économique pour l'évaluation du pastoralisme en Afrique de l'Est
Ced Hesse et James MacGregor – 2006
- 141 Conflits entre agriculteurs et éleveurs au nord-ouest du Mali
Sabrina Beeler – 2006
- 140 Ambivalence et contradiction. Examen du cadre politique tanzanien vis-à-vis du pastoralisme
A. Z. Mattee et M. Shem – 2006
- 139 Droits fonciers et accès à l'eau au Sahel. Défis et perspectives pour l'agriculture et l'élevage
Sous la direction de Lorenzo Cotula – 2006
- 138 Accès à la terre et sécurisation des nouveaux acteurs autour du lac Bazèga (Burkina Faso)
Sayouba Ouédraogo – 2006
- 137 Les leçons tirées du travail de gestion des conflits dans l'ensemble Karimojong
Richard Grahn – 2005
- 136 Le foncier en Afrique : Actif marchand ou moyen de subsistance sûr ?
IIED/NRI/Royal African Society – 2005
- 135 Décentralisation et participation citoyenne. Evaluation participative de la décentralisation et amélioration de la transparence budgétaire
Bara Guèye – 2005
- 134 Portraits de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest
Su Fei Tan et Bara Guèye (eds) – 2005
- 133 Exploitations familiales et entreprises agricoles dans la zone des Niayas au Sénégal
Oussouby Touré et Sidy Mohamed Seck – 2005
- 132 Du labeur au labour : Liens entre les remises de fonds internationales et l'accès au foncier en Afrique de l'Ouest
Lorenzo Cotula et Camilla Toulmin (eds) – 2004
- 131 L'évolution et les répercussions de l'écotourisme de type communautaire dans le nord de la Tanzanie
Fred Nelson – 2004
- 130 Mythes et réalités de la gouvernance locale : l'expérience de la commune rurale de Sanankoroba, Mali
Moussa Djiré – 2004
- 129 De la colonisation du vide à la concertation sur le plein : Réglementation de l'exploitation d'une zone pastorale à Samorogouan, Burkina Faso
Joost Nelen, Nata Traoré, Moumouni Ouattara – 2004

- 128 Pression foncière et nouvelles normes d'accès à la terre : vers une déféminisation de l'agriculture au sud Niger ?
Marthe Doka et Marie Monimart – 2004
- 127 La mise en place de la décentralisation au Mali : cas de deux communes rurales
Amadi Coulibaly et Thea Hilhorst – 2004
- 126 Impact des lois pastorales sur la gestion équitable et durable des ressources naturelles en Guinée
Oussouby Touré – 2004
- 125 Médiation dans un cadre en mutation : Victoires et défaites dans la gestion des conflits liés aux ressources naturelles dans le sud-ouest du Burkina
Maria Brockhaus, Tanja Pickardt, Barbara Rischkowsky – 2003
- 124 Micro-politiques foncières dans trois villages de la province du Bam au Burkina Faso : Stratégies locales d'échange de terres
Volker Stamm, Jean-Pierre W. Sawadogo, Saidou Robert Ouédraogo, Denis Ouédraogo – 2003
- 123 Transformations de l'agriculture ouest-africaine et rôle des exploitations familiales
Camilla Toulmin et Bara Guèye – 2003
- 122 Plans fonciers ruraux : Conditions de pertinence des systèmes d'identification et d'enregistrement des droits coutumiers
Jean-Pierre Chauveau – 2003
- 121 Les droits de pêche en plaine inondée dans le Gwendégoué (Pays winye, centre-ouest du Burkina Faso)
Jean-Pierre Jacob – 2003
- 120 Régime foncier communautaire. La nouvelle loi sur le foncier villageois de 1999 en Tanzanie. Questions et réponses
Liz Alden Wily – 2003
- 119 L'avenir des exploitations familiales en Afrique de l'Ouest. Que peut-on apprendre des données à long terme ?
Michael Mortimore – 2003
- 118 Les nouveaux acteurs et la promotion des activités agro-sylvo-pastorales dans le sud du Burkina Faso : Faux départ ou inexpérience ?
Moussa Ouédraogo – 2003
- 117 Sécuriser les transactions foncières dans l'ouest du Burkina Faso
Paul Mathieu, Philippe Lavigne Delville, Hubert Ouédraogo, Mahamadou Zongo et Lacinan Paré – 2003
- 116 "Genre" et gestion des conflits relatifs aux ressources naturelles à Niore du Sahel, au Mali
Lucy Hamilton et Aly Dama – 2003
- 115 Gestion des ressources naturelles et politique foncière dans les pays en voie de développement : Leçons apprises et nouveaux défis pour la Banque Mondiale
John W. Bruce et Robin Mearns – 2002
- 114 'S'approprier de l'avenir' : La création d'institutions pastorales dans le Nord du Kenya
Isobel Birch et Halima A.O. Shuria – 2002
- 113 Quel avenir pour les agricultures familiales d'Afrique de l'Ouest dans un contexte libéralisé ?
Jean-François Béliers, Pierre-Marie Bosc, Guy Faure, Stéphane Fournier, Bruno Losch – 2002
- 112 Le foncier dans les politiques de développement au Burkina Faso : enjeux et stratégies
Moussa Ouédraogo – 2002
- 111 Parcs au-delà des Parcs : Ecotourisme communautaire ou nouveau revers pour les pasteurs massais au Kenya ?
Marcel Rutten – 2002
- 110 Les zones où il n'existent pas de données : approches participatives en d'épidémiologie vétérinaire dans les zones pastorales de la Corne de L'Afrique
Andy Catley et Jeffrey Mariner – 2002
- 109 Profil d'évolution de l'environnement dans le Bassin du lac Manyara, Tanzanie
Rick Rohde et Thea Hilhorst – 2001
- 108 Barrages et développement : un nouveau cadre pour la prise de décision
La Commission mondiale des barrages – 2001
- 107 Sécurisation des droits fonciers délégués en Afrique de l'Ouest
P. Lavigne-Delville, C. Toumin, J-P. Colin, J-P. Chauveau – 2001
- 106 Développement local et gestion communautaire des forêts : expérience au Mali
Intercoopération – 2001
- 105 Partenariat entre la municipalité et la société civile : exemple de la gestion des déchets urbains à Bamako
Modibo Kéita – 2001
- 104 Historique de la gestion forestière en Afrique de l'Ouest. Ou : comment la 'science' exclut les paysans
Jesse Ribot – 2001
- 103 Renforcement des droits d'exploitation liés aux ressources locales
Tenna Shiterek, Sintayehu Manaye et Berihun Abebe – 2001
- 102 Terroirs d'attache des pasteurs au Niger
Roland Hammel – 2001
- 101 Le Sahel : Une dégradation des terres exagérée, un potentiel paysan sous-estimé
Valentina Mazzucato et David Niemeijer – 2001
- 100 Régimes fonciers en Afrique : Remise en cause des hypothèses de base
Christian Lund – 2000
- 99 Vers une gestion démocratique des forêts en Afrique orientale et australe
Liz Alden Wily – 2000
- 98 Elaboration d'un Code local pour la gestion des ressources naturelles : le cas de la province du Bam au Burkina Faso
Sabine Dörlöchter-Sulser, Karl P. Kirsch-Jung et Martin Sulser – 2000

- 97 Pérérité et diversité: Stratégies des foyers en milieu rural au Mali
IER, IDS et IIED – 2000
- 96 Réforme foncière au Nord et au Sud
Camilla Toulmin et Simon Pepper – 2000
- 95 La question foncière en Côte d'Ivoire. Ou : Comment remettre à zéro le compteur de l'histoire
Jean-Pierre Chauveau – 2000
- 94 Gestion commune des ressources naturelles : vers un renforcement des capacités locales
Bernard Bonnet – 2000
- 93 Fleuve Sénégal : gestion de la crue et avenir de la Vallée
Adrian Adams – 2000
- 92 Sécuriser les droits fonciers pour combattre la désertification : le cas du nord Togo
Alinon Koffi Olulumazo – 2000
- 91 Plan Foncier Rural en Côte d'Ivoire : une approche novatrice
Volker Stamm – 2000
- 90 La gestion communautaire des ressources naturelles en Namibie
Brian T.B. Jones – 1999
- 89 La gestion communautaire des forêts au Zimbabwe
Yemi Katerere, Emmanuel Guveya et Kay Muir – 1999
- 88 La longue saison sèche : interaction agriculture-élevage dans le sud du Mali
Joshua Ramisch – 1999
- 87 Où va la participation ? Expériences de l'Afrique de l'Ouest francophone
Mamadou Bara Guèye – 1999
- 86 Comment articuler législation nationale et droits fonciers locaux : expériences en Afrique de l'Ouest francophone
Philippe Lavigne Delville – 1999
- 85 Régimes fonciers et pastoralisme dans les zones agricoles en expansion : Soudan et Corne de l'Afrique
Salah Shazali, Abdel Ghaffar M.Ahmed – 1999
- 84 Mise en œuvre de la réforme foncière en Ouganda : les défis à venir
Eddie Nsamba-Gayiiya – 1999
- 83 Intégration des systèmes fonciers modernes et coutumiers : l'exemple de l'Ouganda
Rose Mwebaza – 1999
- 82 Réforme foncière en Afrique du Sud : le cas de la province du Cap
Lungisile Ntsebeza – 1999
- 81 La gestion décentralisée des ressources naturelles au Sahel : bilan et analyse
Mike Winter – 1998
- 80 Conflits et disettes : les razzias du Turkana au Kenya
Dylan Hendrickson, Jeremy Armon et Robin Mearns – 1998
- 79 Quels outils pour l'agriculture durable ? Analyse comparée des méthodes participatives
Irene Guijt et Laurens van Veldhuizen – 1998
- 78 Une convention locale pour la gestion participative de la brousse au Mali
Thea Hilhorst et Amadi Coulibaly – 1998
- 77 Conserver ou consommer ? Réflexion sur les mesures d'incitation pour une gestion durable des ressources naturelles
F. Zaal, M. Laman et C. M. Sourang – 1998
- 76 Les conflits fonciers et leur gestion dans la 5ème Région du Mali
Idrissa Maïga et Gouro Diallo – 1998
- 75 Limites de la planification de l'environnement dans un monde en cours d'ajustement structurel : le cas du Burkina Faso
Mike Speirs et Henrik Secher Marcussen – 1998
- 74 Associations locales de gestion des ressources naturelles du Kelka, Mali
Yacouba Dème – 1998
- 73 Les pasteurs nomades au Kenya : aspects humains et écologiques des Pokots de l'Est
Ute Reckers – 1997
- 72 La gestion des mares d'eau dans le département de Podor, Sénégal
Rosnert Ludovic Alissoutin – 1997
- 71 Histoire et évolution des régimes fonciers et de l'administration en Afrique occidentale
Michael Mortimore – 1997
- 70 Les conflits fonciers et le droit étatique, communautaire et local au Burkina Faso
Christian Lund – 1997
- 69 Le monde pastoral face au changement : schéma d'adaptation des Rabaris de Kutch, dans la région de Gujarat
Archana Choski et Caroline Dyer – 1996
- 68 Rôle des ONG dans la réforme des politiques de gestion des ressources naturelles au Burkina Faso
Souleymane Zeba – 1996
- 67 Techniques traditionnelles de conservation de l'eau et des sols en Afrique
Ian Scoones, Chris Reij et Camilla Toulmin – 1996
- 66 Le rôle des nomades et pasteurs transhumants dans la réhabilitation et la gestion de la plaine inondable de Logone, au nord Cameroun
Paul Scholte, Saidou Kari et Mark Moritz – 1996
- 65 Le développement agricole au Koweït
Sarah Al-Sayed Omar, Samira Al-Sayed Omar et Tareq Madouh – 1996
- 64 Migrations d'après sécheresse et innovations technologiques chez les pasteurs fulani du Sénégal
Kristine Juul – 1996
- 63 La conservation indigène des eaux et du sol dans le sud du Zimbabwe : techniques, évolution historique et récents développements dus à la recherche participative et à la vulgarisation
J. Hagmann et K. Muwira – 1996
- 62 Adaptations des pasteurs traditionnels au Projet du Canal du Rajasthan
Saurabh Sinha – 1996

- 61 Conflits de l'eau dans la vallée du fleuve Sénégal : implications d'un scénario "zéro inondation"
Salem Muneera-Murdock et Madiodio Niasse – 1996
- 60 Les effets de l'exode masculin sur la gestion des ressources naturelles par les femmes au Soudan
Mary Myers avec Rosalind David, Sarra Akrat et Amani Awad Hamid – 1995
- 59 L'appropriation privée en milieu rural : politiques foncières et pratiques locales au Burkina Faso
Armelle Faure – 1995
- 58 Planification participative en milieu pastoral : quelques expériences récentes
Anne Waters-Bayer, Wolfgang Bayer, Annette von Lossau – 1995
- 57 Foncier, dégradation des terres et désertification en Afrique : réflexions à partir de l'exemple du Sahel
Brigitte Thébaud – 1995
- 56 Convention de lutte contre la Désertification : orientations des activités des ONG
Camilla Toulmin – 1995
- 55 Vers une reconnaissance de l'efficacité pastorale traditionnelle : les leçons d'une expérience de pâturage contrôlé dans le nord du Sénégal
Brigitte Thébaud, Hermann Grell et Sabine Miehe – 1995
- 54 Démocratiser la vie politique locale de haut en bas : l'approche de gestion des terroirs au Burkina Faso
Lars Engberg Pedersen – 1995
- 53 Systèmes actuels de gestion des ressources naturelles : cas du foncier dans la communauté rurale de Gamaaji Saare au Sénégal
Awa Ka – 1994
- 52 La gestion des adaptations pastorales dans les collines de la Mer Rouge, au Soudan : défi et dilemmes
Leif Manger – 1994
- 51 La connaissance de la classification et gestion paysanne des terres : rôle dans l'orientation des actions de recherche et de développement
Salif Kanté et Toon Defoer – 1994
- 50 Femmes pastoralistes et gestion du bétail : exemples tirés du nord de l'Ouganda et du centre du Tchad
Hedwig Bruggeman – 1994
- 49 Conflits et alliances entre agriculteurs et éleveurs : le cas du Goll de Fandène
Mamadou Bara Guèye – 1994
- 48 Risques et incertitude dans les zones arides africaines : aspects sociaux de la désertification
Yvette D Evers – 1994
- 47 Environnement, croissance démographique et productivité au Kenya : le cas du district de Machakos
Mary Tiffen et Michael Mortimore – 1994
- 46 L'Etat et la gestion des pâturages : la création et l'érosion d'institutions pastorales au Mali
Trond Vedeld – 1993
- 45 Travail avec les organisations de base au Sénégal
Nohoune Lèye – 1993
- 44 En attendant le Code Rural : réflexions sur une réforme de la tenure foncière au Niger
Christian Lund – 1993
- 43 Pastoralisme, crise et transformation à Karamoja
Joe Oloka-Onyango, Gariyo Zie, Frank Muhereza – 1993
- 42 Lutter contre la désertification : réflexions préliminaires à une convention mondiale
Camilla Toulmin – 1993
- 41 Des "victimes de progrès" bien négligées : Les Gujars d'Uttar Pradesh
Shiraz Vira – 1993
- 40 Trouver la bonne voie : Lier les concepts à l'action afin d'améliorer l'utilisation des ressources dans le Sahel ouest-africain
Thomas M. Painter – 1993
- 39 Les rapports entre les instituts de recherche et les ONG dans le domaine de la conservation des eaux et des sols au Burkina Faso
P Lindskog et A Mando – 1992
- 38 Les bas-fonds des zones arides : ressources-clés pour la production agricole et pastorale en Afrique
Ian Scoones – 1992
- 37 La collaboration entre les organisations non-gouvernementales sénégalaises et le système national de recherche agricole : contraintes et perspectives
Mamadou Bara Guèye – 1992
- 36 L'herbe semble toujours plus verte de l'autre côté : étude des Raikas, pasteurs nomades du Rajasthan
Arun Agrawal – 1992
- 35 Des bois de villages à la gestion du terroir villageois en Afrique de l'Ouest
Ibrahima Guèye et Peter Laban – 1992
- 34 La dégradation et la réhabilitation des terres : rétrospective et prospective de la recherche en Afrique 1980-1990
Michael Stocking – 1992
- 33 Repenser l'écologie des parcours : Implications pour la gestion des terres de parcours en Afrique
R H Behnke et I Scoones – 1992
- 32 Pasteurs et planificateurs : connaissances locales et gestion des ressources dans la réserve de pâturages de Gidan Magajia, au Nigéria du Nord
M A Mohamed Salih – 1992
- 31 Pauvreté et environnement en Afrique : Que faire?
ENDA-Tiers Monde – 1991
- 30 La décentralisation de la gestion des ressources de propriété commune : étude de l'application au district de Nyaminyami du programme de gestion de la faune du Zimbabwe
J Murombedzi – 1991
- 29 Mbeguè : L'habile destruction d'une forêt sahélienne
K Schoonmaker Freudenberger – 1991

- 28 Les femmes dans les sociétés pastorales d'Afrique orientale et occidentale
J Pointing et S Joekes – 1991
- 27 La récolte des céréales sauvages dans la région du Gourma au Mali
A Maiga, P N de Leeuw, L Diarra et P Hiernaux – 1991
- 26 Pastoralisme, conservation et développement dans la région du Grand Serengeti
M S Parkipuny – 1991
- 25 La coopération au développement et la crise du développement et de l'environnement
Kishore Saint – 1991
- 24 La réforme foncière et la restitution des droits aux paysans : quelques conditions de base pour inverser la dégradation écologique au Sahel
Keletigui A. Mariko – 1991
- 23 Les techniques traditionnelles de conservation des eaux et des sols sur le plateau Dogon, Mali
Armand Kassougé avec Jean Dolo et Tom Ponsioen – 1990
- 22 Ngaynaaka majji : la perte des pratiques pastorales dans le Ferlo, Nord Sénégal
Oussouby Touré – 1990
- 21 Lutte contre la sécheresse : les stratégies paysannes et leurs répercussions politiques
Dr N S Jodha – 1990
- 20 Le rôle des ONG et les besoins de développement de la Somalie dans les années 1990
Abdi Ahmed Osman – 1990
- 19 Farmer-First : pour un développement durable des zones arides d'Afrique
Camilla Toulmin et Robert Chambers – 1990
- 18 ACORD va-t-il exister dans les années 90 ?
ACORD – 1990
- 17 La participation de la population dans les projets écologiques, dans les pays en voie de développement
Carel Drijver – 1990
- 16 Programme d'écosystème des villages
Anil Agarwal, Sunita Narain – 1990
- 15 Zooforé : ami ou ennemi des forêts: le point de vue d'un fils de paysan malien
Youssef Sanogo – 1990
- 14 Le kit d'Informations sur le Sahel
IUCN – 1989
- 13 La démographie du Sahel
IUCN – 1989
- 12 Femmes et lutte contre la désertification
Marie Monimart – 1989
- 11 Les orientations de Ségou : rencontre régionale de Ségou, Mali sur la gestion des terroirs sahéliens
CILSS/Club du Sahel – 1989
- 10 La pluviométrie dans le Sahel
IUCN – 1989
- 9 L'alimentation et la production agricole dans le Sahel
IUCN – 1989
- 8 Le pastoralisme en Afrique Orientale : A terrains communs, problèmes communs
Charles Lane et Jeremy Swift – 1989
- 7 Participation populaire au développement
CILSS – 1989
- 6 Fonds international pour le développement agricole : Programme Spécial pour les pays sub-sahariens d'Afrique affectés par la sécheresse et la désertification.
IFAD – 1989
- 5 Vers une évaluation du succès remporté au cours des projets de gestion des ressources naturelles au Sahel
Jamie Skinner – 1989
- 4 Prévention des sinistres dans les zones arides : une vue d'ensemble sur les efforts nationaux en Ethiopie et études de cas de la Société de la Croix Rouge Ethiopienne
Costantinos Berhe – 1989
- 3 La foresterie participative. Séminaire national pour ONG maliennes – Ségou, Mali, 19-21 septembre 1988
IIED – 1988
- 2 Une analyse de la désertification et dégradation des terres aux zones arides et semi-arides
Andrew Warren et Clive Agnew – 1988
- 1 Le rôle des ONG indigènes dans la relance et le développement africains : les arguments en faveur de la coopération régionale et sous-régionale
Kabiru Kinyanjui – 1988

Recommandations pour la soumission d'articles dans la série des *Dossiers*

Tous nos lecteurs peuvent contribuer à la série des *Dossiers* des Zones Arides.

Contenu

Les *Dossiers* sont conçus pour vous aider à partager les résultats de vos recherches, votre expérience pratique en matière de développement ou vos idées conceptuelles sur des thèmes spécifiques ayant trait au développement des zones arides. Bien que la majorité de nos lecteurs soient basés en Afrique, nous encourageons également la soumission d'articles émanant d'autres zones arides. Tous les *Dossiers* sont publiés en français et en anglais afin de promouvoir l'échange d'informations entre chercheurs et praticiens du développement de pays francophones et anglophones.

Les *Dossiers* ne sont pas des publications académiques, mais doivent présenter des informations qui soient basées sur la recherche ou l'expérience pratique, et être accessibles à une audience non spécialisée.

Style

Les *Dossiers* doivent être courts, faciles à lire et bien structurés.

- Utilisez des phrases courtes et des paragraphes.
- Adoptez un langage simple.
- Utilisez la voix active.
- Utilisez une variété d'approches visuelles (texte, tableaux, encadrés, figures, photographies).
- Longueur : 7000 mots maximum (y compris les annexes éventuelles).

Processus éditorial

Veillez nous envoyer votre article en version électronique (format Word) ou en version papier si vous n'avez pas accès au courrier électronique, en français ou en anglais. Un comité éditorial examinera votre article ; il évaluera sa pertinence pour le développement des zones arides et vous enverra des commentaires écrits, y compris des suggestions sur les modifications nécessaires pour que l'article soit accepté pour publication. Il vous consultera pour toute modification éditoriale ultérieure. Une fois votre article accepté, il sera traduit dans l'autre langue (anglais ou français) et nous vous ferons parvenir la traduction pour vérification, si vous le souhaitez.

Nous aimons illustrer les *Dossiers* avec quelques photos, cartes, dessins ou même des dessins humoristiques. Si vous disposez d'illustrations, envoyez-les-nous séparément dans leur format d'origine (les photographies doivent par exemple être soumises en fichiers jpeg ou gif) et intégrez-les également au document Word. Cela nous permettra de les modifier et de garantir une bonne reproduction des illustrations à l'impression.

Vous pouvez également nous envoyer une idée de *Dossier*, plutôt qu'un document complet. Il peut s'agir de quelques idées présentées dans un email, que nous pourrions vous aider à élaborer pour en faire un article.

Veillez envoyer vos articles ou toute correspondance à :

Dossiers des zones arides

IIED

3 Endsleigh Street

London WC1H 0DD

Royaume-Uni

Tél. : +44 (0)20 7388 2117

Fax : +44 (0)20 7388 2826

Email : drylands@iied.org

Le travail de l'IIED sur les zones arides d'Afrique a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des populations de ces régions. Nos priorités consistent à :

- renforcer les capacités des populations locales à gérer leurs ressources de manière durable et équitable ;
- promouvoir des politiques et institutions qui garantissent des processus de prise de décisions participatifs ;
- intervenir dans des processus internationaux qui favorisent les besoins des populations des zones arides.

Avec différents partenaires d'Afrique et d'Europe, nous menons des recherches sur des thèmes politiques clés concernant directement les populations pauvres, et nous encourageons un dialogue informé sur ces thèmes. Notre travail englobe un large éventail de domaines, allant du foncier et de l'accès équitable aux ressources naturelles à l'avenir des exploitations familiales dans un contexte de mondialisation ; du développement pastoral et de la gestion des ressources naturelles communes à la gestion des ressources transnationales ; de la bonne gouvernance et de l'inclusion sociale aux liens entre les sphères rurale et urbaine ; de l'alphabétisation et de la participation démocratique à l'intégration régionale et aux migrations internationales.

Ces Dossiers constituent un forum d'échange pour les praticiens du développement et les décideurs politiques, leur permettant de partager leurs idées et expériences relatives aux problématiques de développement affectant les populations des zones arides.

Les Dossiers sont publiés en français et en anglais. Ils peuvent être téléchargés sur notre site web à www.iied.org/pubs/search.php?s=DIP

Institut International pour l'Environnement et le Développement
3 Endsleigh Street
Londres WC1H 0DD
Royaume-Uni

Tél : (+44 20) 7388 2117
Fax : (+44 20) 7388 2826
Email : drylands@iied.org
Site web : www.iied.org

iied

 **Asdi**



ISSN : 1357 9312
ISBN : 978-1-84369-726-8
N° de commande : 12557FIIED